

Je soutiens Denis DELHOUME et son équipe !

Madame Monsieur

Prénom _____ Nom _____

Nationalité _____

N° _____ Rue _____

Code Postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ Email _____

Le montant du don est de _____ €.

Dans la limite de 4600 € par élection et par personne, soit à 9200 € pour un foyer de deux personnes (remplir dans ce cas un bulletin pour chaque membre du foyer). Les dons en espèces sont limités à 150 €. Les dons par chèque ou par virement donnent droit à un crédit d'impôts de 66%, ainsi un don de 150 € vous coûtera réellement 50 €. Le reçu fiscal sera envoyé en avril 2020 à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Veillez lire et cocher les cases obligatoires ci-dessous :

Je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...); que le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel.

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil de mes données personnelles ci-dessous.

Je certifie sur l'honneur être de nationalité française ou résider fiscalement en France.

Signature

Joindre à ce document un chèque libellé à « Mélanie BRANLARD, mandataire financier de Denis DELHOUME », et envoyer le tout à l'adresse 45 rue Elie Lourmet Bât. D2 – 33140 Villenave d'Ornon.

Les données recueillies sur ce formulaire sont traitées par le mandataire financier afin de gérer les informations relatives aux donateurs de Denis DELHOUME. Toutes les informations de ce formulaire sont obligatoires. L'absence de réponse dans ces champs ne permettra pas au mandataire financier de traiter votre demande. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en nous adressant votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse postale ou électronique suivante : (nom et adresse du mandataire financier).

Ces dons sont versés au bénéfice du compte de campagne de Denis DELHOUME.

Les dons consentis par une personne morale publique ou privée, française ou étrangère, sont interdits, sous quelque forme que ce soit (versement d'une somme d'argent, concours en nature...) à l'exception de ceux provenant des partis ou groupements politiques français respectant les dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique.

Les montants des dons des personnes physiques sont plafonnés dans les conditions prescrites par la loi :

- les dons consentis par une personne physique sont limités à 4 600 euros (ou 545 000 francs CFP) pour une même élection, tous candidats confondus.
- le montant global des dons en espèces ne doit pas dépasser 20 % du plafond des dépenses dans les circonscriptions où celui-ci est égal ou supérieur à 15 000 euros (ou 1 818 000 francs CFP).

Les dons peuvent être adressés au mandataire financier du 1er septembre 2019 au 31 mars 2020.

Merci :-)